

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Note au lecteur

Les résumés ci-après répondent aux exigences en matière d'information et sont ci-après désignés les « Éléments ». Ces éléments sont numérotés de l'article A à E (A.1 à E.7).

Ce résumé contient tous les Éléments devant être inclus dans un résumé pour ce type de titres et d'émetteur. La numérotation peut présenter des omissions, certains éléments pouvant ne pas être soumis aux exigences en matière d'information.

Même si un Éléments doit figurer dans le résumé en raison de la nature des titres et de l'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente concernant l'Éléments ne puisse être fournie. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est incluse dans le résumé avec la mention « non applicable » ainsi qu'un bref état descriptif.

Article A. - Introduction et Avertissements		
A.1		Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Tout investisseur doit prendre en considération le présent prospectus dans sa globalité avant de prendre toute décision d'investissement dans les titres. Dans l'hypothèse où une réclamation relative aux informations contenues dans le prospectus serait portée devant un tribunal, il est possible que le plaignant doive, conformément à la législation nationale de l'État membre de l'Espace Économique Européen (« EEE ») concerné, supporter les coûts de la traduction du prospectus préalablement au lancement de la procédure. Sont responsables civilement les personnes responsables du contenu du résumé ou qui l'ont présenté, y compris sa traduction, mais seulement si le résumé est trompeur, inexact ou incohérent avec les autres parties du prospectus ou s'il ne donne pas, lorsqu'il est lu avec les autres parties du prospectus, les informations clés requises.
A.2	Utilisation du prospectus pour la revente ultérieure ou le placement final des titres par des intermédiaires financiers.	Non applicable. L'émetteur n'a pas autorisé l'utilisation du prospectus pour la revente ou le placement final des titres.
Article B – Émetteur		
B.1	Dénomination Sociale et Commerciale de l'Émetteur	La dénomination sociale et commerciale de l'émetteur est VMware, Inc. Toute référence faite dans le présent résumé à « VMware » ou à la « Société » désigne VMware, Inc. et ses filiales consolidées, à moins que le contexte ne l'indique autrement.
B.2	Siège Social et Forme Juridique de VMware, législation en vertu de laquelle l'Émetteur exerce ses activités et les pays dans lesquels il est constitué	VMware est une société de capitaux créée et soumise aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis. Son siège social principal est situé au 3401, Hillview Avenue, Palo Alto, Californie 94304, États-Unis d'Amérique. La Société a été constituée au Delaware en 1998 et est enregistrée auprès du Secrétariat d'État du Delaware, sous le numéro 2853894.

<p>B.3</p>	<p>Description de la Nature des Activités actuelles de VMware et de ses principales Activités et identification des principaux marchés sur lesquels l'émetteur est présent</p>	<p>VMware, Inc. fournit des solutions basées sur la virtualisation d'infrastructures utilisées par les entreprises qui souhaitent transformer leur manière de développer, fournir et utiliser les ressources en matière de technologies de l'information (« TI »). La Société développe et commercialise ses produits et services au sein de trois gammes principales de produits, et cherche également à créer des synergies entre ces trois gammes de produits : Centre de données définies par logiciel (« Software-Defined Data Center » ou SDDC), solutions hybrides de cloud computing (« Hybrid Cloud Computing ») et solutions informatiques à destination des utilisateurs finaux (« End-User Computing »).</p> <p>La société a été pionnière dans le développement et l'application des technologies de virtualisation basées sur des serveurs x86, séparant le logiciel d'application du matériel sous-jacent. Les avantages qu'en retirent les clients de la Société comprennent des coûts de TI réduits et une infrastructure de systèmes plus automatisée et résistante, capable de répondre de manière dynamique à des demandes commerciales variables. La large gamme de technologies de virtualisation, dont l'efficacité a été démontrée, est conçue pour mettre en place des environnements TI sûrs et fiables, et cible une série de défis complexes en matière de TI regroupant notamment les réductions de coûts, les inefficacités d'exploitation, l'accès aux capacités de « l'informatique dans les nuages » (<i>cloud computing</i>), la continuité de l'activité et la gestion des équipements informatiques de l'utilisateur final au sein de l'entreprise. Les solutions de la Société permettent aux entreprises de cumuler plusieurs serveurs, infrastructures de stockage et réseaux en pools de ressources partagées pouvant être alloués de manière dynamique, sécurisée et fiable selon les besoins des applications. Une fois créées, ces infrastructures informatiques internes, ou « nuages informatiques » (<i>clouds</i>), peuvent être étendues de manière dynamique par les clients de la Société à un environnement de « nuages informatiques » (<i>clouds</i>) publics. Une fois les clouds connectés, le résultat est un réseau informatique « hybride » de ressources disponibles internes et externes auxquelles les entreprises peuvent accéder à la demande. Les déploiements auprès de la clientèle de la Société varient en taille d'un seul serveur virtuel pour les petites entreprises à des milliers de machines virtuelles pour sa clientèle d'entreprises de la liste Fortune 1000.</p> <p>La société estime que ses solutions permettent aux organisations de réaliser des gains importants d'exploitation et de coûts, puisqu'ils font la transition de leur infrastructure TI héritée. La Société collabore étroitement avec 1 100 partenaires technologiques, y compris les principaux fournisseurs de serveurs, de microprocesseurs, de stockage, de réseaux, de logiciels et de sécurité. La Société a partagé avec ses partenaires les opportunités économiques entourant la virtualisation en facilitant le développement de solutions grâce à des formats et protocoles d'interfaces de programmation d'application ouvertes (« <i>Application Programming Interface</i> » ou API) et en leur donnant accès au code source et à la technologie de la Société. L'approbation et le support des partenaires de la Société mettent en exergue la notoriété, la réputation et l'adoption de ses solutions de virtualisation.</p> <p>En 2014, la Société a racheté AirWatch, un fournisseur en matière de gestion et de sécurité mobiles des entreprises, qui étend ses solutions dans les domaines de la gestion et de la sécurité des mobiles.</p> <p>La Société a développé un modèle de distribution multicanaux afin d'étendre sa présence et d'atteindre divers segments du marché. La Société tire la majorité de ses revenus de son canal de ventes indirectes, qui inclut les distributeurs, revendeurs, vendeurs de systèmes et intégrateurs de systèmes. La Société considère que ses partenaires bénéficient largement de la vente de ses solutions au travers des opportunités de ventes supplémentaires de services, logiciels et matériels. La Société a formé un grand nombre de partenaires et d'utilisateurs finaux afin de déployer et tirer profit de ses solutions.</p> <p>Les chiffres d'affaires par zone géographique pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 se présentent comme suit (en millions) :</p>
-------------------	---	--

		Pour l'exercice clos le 31 décembre																																																									
		2014	2013	2012																																																							
		\$ 2 912	\$ 2 485	\$ 2 229																																																							
		3 123	2 722	2 376																																																							
		\$ 6 035	\$ 5 207	\$ 4 605																																																							
		La Société a été acquise par EMC Corporation (« EMC ») en 2004 et introduite en bourse par l'émission d'actions ordinaires de Catégorie A en août 2007.																																																									
B.4a	Tendances Récentes	<p>Les espaces de cloud computing, de solutions informatiques à destination des utilisateurs finaux et de virtualisation SDDC sont liés entre eux et se caractérisent par des évolutions rapides.</p> <p>La Société a subi une concurrence accrue durant 2014 et s'attend à ce que cette dernière s'intensifie d'autant dans le futur. La Société est en concurrence avec des vendeurs de plus ou moins grande taille, situés sur des segments différents des espaces du cloud computing, des solutions informatiques à destination des utilisateurs finaux et de la virtualisation, et prévoit que de nouveaux entrants continueront à intégrer ces industries et à développer des technologies qui, si elles sont commercialisées, pourraient concurrencer les produits et services de VMware.</p> <p>Dans l'ensemble, la Société estime que sa position sur le marché, son importante clientèle de virtualisation, son solide réseau de partenaires et de ventes indirectes, sa large gamme de solutions innovantes et son approche indépendante de la plateforme lui permet de faire face efficacement à la concurrence.</p>																																																									
B.5	Structure Organisationnelle	Non applicable, car les informations concernant la structure organisationnelle de VMware n'ont pas à être fournies ailleurs dans le prospectus.																																																									
B.6	Participations dans le Capital de VMware	Non applicable, car les informations concernant la structure du capital de VMware n'ont pas à être fournies ailleurs dans le prospectus.																																																									
B.7	Informations Financières sélectionnées concernant VMware et changements ultérieurs significatifs	<p>Les données financières ci-dessous proviennent des comptes consolidés audités de la Société pour les exercices clos au 31 décembre 2014, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 tels que publiés dans le Rapport Annuel de la Société sur le formulaire 10-K pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 tels que décrit dans la section « Documents Disponibles pour l'Inspection » de ce prospectus. Les comptes consolidés de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis aux États-Unis d'Amérique (« GAAP »).</p> <p>Tableau en millions, sauf pour les montants par action, et actions en milliers</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Pour l'exercice clos le 31 décembre,</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: center;">2014</th> <th style="text-align: center;">2013</th> <th style="text-align: center;">2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">Éléments du compte de résultats:</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Chiffres d'affaires :</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Licence</td> <td style="text-align: right;">\$</td> <td style="text-align: right;">2 591</td> <td style="text-align: right;">\$ 2 270</td> <td style="text-align: right;">\$ 2 087</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Services</td> <td></td> <td style="text-align: right;">3 444</td> <td style="text-align: right;">2 937</td> <td style="text-align: right;">2 518</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Total des chiffres d'affaires</td> <td style="text-align: right;">\$</td> <td style="text-align: right;">6 035</td> <td style="text-align: right;">\$ 5 207</td> <td style="text-align: right;">\$ 4,605</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Résultat d'exploitation</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1 027</td> <td style="text-align: right;">1 093</td> <td style="text-align: right;">872</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Résultat net</td> <td></td> <td style="text-align: right;">886</td> <td style="text-align: right;">1 014</td> <td style="text-align: right;">746</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Résultat net par action moyenne pondérée, avant dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B</td> <td style="text-align: right;">\$</td> <td style="text-align: right;">2,06</td> <td style="text-align: right;">\$ 2,36</td> <td style="text-align: right;">\$ 1,75</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Résultat net par action moyenne pondérée, après dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B</td> <td style="text-align: right;">\$</td> <td style="text-align: right;">2,04</td> <td style="text-align: right;">\$ 2,34</td> <td style="text-align: right;">\$ 1,72</td> </tr> </tbody> </table>					Pour l'exercice clos le 31 décembre,					2014	2013	2012	Éléments du compte de résultats:					Chiffres d'affaires :					Licence	\$	2 591	\$ 2 270	\$ 2 087	Services		3 444	2 937	2 518	Total des chiffres d'affaires	\$	6 035	\$ 5 207	\$ 4,605	Résultat d'exploitation		1 027	1 093	872	Résultat net		886	1 014	746	Résultat net par action moyenne pondérée, avant dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	\$	2,06	\$ 2,36	\$ 1,75	Résultat net par action moyenne pondérée, après dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	\$	2,04	\$ 2,34	\$ 1,72
		Pour l'exercice clos le 31 décembre,																																																									
		2014	2013	2012																																																							
Éléments du compte de résultats:																																																											
Chiffres d'affaires :																																																											
Licence	\$	2 591	\$ 2 270	\$ 2 087																																																							
Services		3 444	2 937	2 518																																																							
Total des chiffres d'affaires	\$	6 035	\$ 5 207	\$ 4,605																																																							
Résultat d'exploitation		1 027	1 093	872																																																							
Résultat net		886	1 014	746																																																							
Résultat net par action moyenne pondérée, avant dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	\$	2,06	\$ 2,36	\$ 1,75																																																							
Résultat net par action moyenne pondérée, après dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	\$	2,04	\$ 2,34	\$ 1,72																																																							

		<p>Actions moyennes pondérées, avant dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B</p> <p>430 355 429 093 426 658</p> <p>Actions moyennes pondérées, après dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B</p> <p>434 513 433 415 433 974</p>
		<p>31 décembre</p> <hr/> <p>2014 2013 2012</p> <hr/>
		<p>Éléments du Bilan :</p> <p>Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme ⁽¹⁾ \$ 7 075 \$ 6 175 \$ 4 631</p> <p>Fonds de roulement ⁽¹⁾ 5 134 4 388 3 160</p> <p>Total des actifs 15 216 12 327 10 596</p> <p>Total des produits reportés 4 833 4 092 3 461</p> <p>Obligations à long terme ⁽²⁾ 1 500 450 450</p> <p>Capitaux propres 7 586 6 816 5 740</p>
		<p>Éléments du Flux de Trésorerie :</p> <p>Trésorerie nette fournie par les activités d'exploitation \$ 2 180 \$ 2 535 \$ 1 897</p>
		<p>(1) En 2012, la Société a acquis la totalité des actions en circulation de Nicira, Inc. (« Nicira ») pour 1.100 millions de dollars US, déduction faite de la trésorerie acquise, composée de 1.083 millions de dollars US en espèces et 17 millions de dollars \$ pour la juste valeur du capital présumés attribués aux services antérieurs au regroupement.</p> <p>(2) Le 21 janvier 2014, dans le cadre de l'accord conclu par la Société en vue de l'acquisition de A.W.S. Holding, LLC (« AirWatch Holding »), l'unique membre et détenteur d'actions de AirWatch LLC (« AirWatch »), VMware et EMC ont conclu un accord d'échange de billets à ordre prévoyant l'émission de trois billets à ordre pour un montant global en principal de 1.500 millions de Dollars. Le total des dettes de 1 500 millions \$ inclut 450 millions \$ qui étaient en échange des 450 millions \$ de billets à ordre impayés des exercices antérieurs.</p>
B.8	Informations Financières Pro Forma	Non applicable, car aucune information financière historique ne doit être fournie dans le prospectus.
B.9	Prévisions de Bénéfice	Non applicable. Le présent prospectus ne contient aucune prévision de bénéfice.
B.10	Réserves dans le Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Informations Financières historiques	Non applicable. Le rapport du commissaire aux comptes ne comporte aucune réserve.
B.11	Tableau du Fonds de Roulement	VMware estime que son fonds de roulement (à savoir, sa capacité d'accès à une trésorerie ainsi qu'à d'autres ressources disponibles de liquidités pour honorer ses obligations arrivant à échéance) est suffisant pour satisfaire à ses exigences actuelles au moins pour les douze prochains mois.

Article C - Titres		
C.1	Type et Catégorie des Titres offerts, y compris le Code d'Identification du Titre	<p>Les actions offertes dans le cadre du Plan d'Achat d'Actions par les Employés de VMware de 2007, tel que modifié et mis à jour (« ESPP » - <i>Employee Stock Purchase Plan</i>) sont des actions ordinaires de Catégorie A de VMware, d'une valeur nominale de 0,01 dollar US.</p> <p>Le numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) des actions ordinaires de la Société est US9285634021. Le numéro d'identification de valeurs mobilières pour les États-Unis (CUSIP) des actions ordinaires de la Société est le 928563402.</p>
C.2	Monnaie d'Émission des Titres	Le dollar des États-Unis est la monnaie d'émission des titres.
C.3	Nombre d'Actions en circulation	Le capital émis de la Société se composait de 429 359 318 actions ordinaires au 31 décembre 2014, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 dollar US, dont 129 359 318 actions ordinaires de Catégorie A et 300.000.000 actions ordinaires de Catégorie B.
C.4	Droits attachés aux Titres	<p>Aucun salarié participant n'aura de droits de vote, de droit à des dividendes ou d'autres droits attachés à la qualité d'actionnaire dans les offres faites de l'ESPP jusqu'à ce que les droits d'achat aient été exercés et que les actions aient été achetées et remises au salarié participant. Suite à cet achat et à cette remise, le salarié participant sera titulaire des droits attachés aux actions, comme indiqué ci-dessous :</p> <p><i>Catégories d'Actions Ordinaires.</i> VMware dispose de deux catégories d'actions ordinaires autorisées : les actions ordinaires de Catégorie A et les actions ordinaires de Catégorie B. Seules les actions ordinaires de Catégorie A font l'objet du présent prospectus.</p> <p><i>Droits aux dividendes.</i> Sous réserve des privilèges susceptibles de s'appliquer aux actions privilégiées en circulation au moment considéré, les porteurs d'actions ordinaires de Catégorie A et des actions ordinaires de Catégorie B de VMware en circulation ont le droit de recevoir des dividendes, prélevés sur les actifs légalement disponibles, en se les partageant à égalité par action possédée, aux dates et pour les montants déterminés de temps à autre par le conseil d'administration de VMware (le « Conseil d'Administration »). Les droits à dividende sont acquis lorsque les actions ordinaires sont émises. Toutefois, les actionnaires n'ont pas de droits à dividendes avant que le Conseil d'Administration n'autorise, le cas échéant, la distribution de dividendes. Si des dividendes sont distribués, tous les actionnaires inscrits à une certaine date fixée par le Conseil d'Administration auront droit à ces dividendes. Si quelqu'un n'est pas actionnaire inscrit à cette date, il ou elle n'aura pas droit au paiement de ces dividendes.</p> <p>Selon le §1197 du Titre 12 du Code du Delaware, les dividendes non réclamés pendant 3 ans reviennent à l'État du Delaware. Plus précisément, les droits aux dividendes deviennent caducs après un délai de non-réclamation correspondant à une période minimum et continue de 3 ans au cours de laquelle un propriétaire a cessé, omis ou négligé de faire valoir un droit de propriété ou de possession.</p> <p>Il n'y a pas de restrictions sur les dividendes ni de procédures spéciales pour les actionnaires résidant au sein de l'Union européenne et de l'EEE.</p> <p><i>Droits de conversion des actions ordinaires de Catégorie B.</i> Chaque action ordinaire de Catégorie B est convertible tant qu'elle est détenue par EMC ou son ayant droit au choix d'EMC ou de son ayant droit en une action ordinaire de Catégorie A.</p> <p>Toutes les conversions seront effectuées sur la base d'une action pour une action.</p> <p><i>Droits de vote.</i> Les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A et d'actions ordinaires de Catégorie B sont titulaires de droits identiques, sauf que les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A ont droit à une voix par action alors que les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B ont droit à 10 voix par action sur tous les sujets soumis au vote des actionnaires de VMware, exception faite de la nomina-</p>

		<p>tion des administrateurs, de la conversion et des mesures nécessitant le consentement des détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B et des autres dispositions protectrices.</p> <p>Les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B de VMware, votant séparément en tant que classe d'actionnaires, ont le droit de désigner 80 % du nombre total de membres du Conseil d'Administration de VMware qu'il y aurait dans l'hypothèse où aucun siège du Conseil d'Administration n'était vacant au moment du vote.</p> <p>Sous réserve des droits attachés à une quelconque catégorie d'actions privilégiées de désigner des administrateurs, les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A de VMware et les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B de VMware, votant ensemble en tant que classe d'actionnaires unique, ont le droit de désigner les membres du Conseil d'Administration restants, lesquels ne sauraient à aucun moment compter moins d'un administrateur. À cette occasion, les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A et les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B auront droit à un vote par action.</p> <p>De manière générale, tous les autres sujets soumis au vote des actionnaires doivent être approuvés par une majorité des votes pouvant être exprimés lors d'une assemblée et par l'ensemble des actions ordinaires de Catégorie A et des actions ordinaires de Catégorie B dont les détenteurs assistent personnellement à l'assemblée ou y sont représentés, votant ensemble en tant que classe unique, sous réserve de tous droits de vote consentis aux détenteurs éventuels d'actions de préférence.</p> <p><i>Absence de Droits de Prémption ou de Rachat.</i> Les actions ordinaires de Catégorie A et de Catégorie B de VMware ne confèrent pas de droit de préemption pour acquérir des actions ordinaires de la Société et ne sont pas soumises aux dispositions relatives à un fonds de rachat ou d'amortissement.</p> <p><i>Droit de Percevoir les Distributions liées à la Liquidation.</i> En cas de liquidation ou de dissolution de VMware, les porteurs d'actions ordinaires de Catégorie A ou de Catégorie B de VMware ont le droit de participer de manière égale à l'ensemble des actifs de VMware restant après paiement de toutes les dettes et désintéressement des titulaires d'actions de préférence en circulation.</p>
C.5	Cessibilité	<p>L'offre d'actions en vertu de l'ESPP a été enregistrée auprès de la Commission américaine des opérations de bourse (SEC) sur la base d'une déclaration d'enregistrement sur le formulaire S-8 et les actions ordinaires émises et en circulation sont en général librement cessibles.</p> <p>Un participant peut vendre des actions acquises en vertu de l'ESPP à tout moment de son choix, sous réserve du respect des lois applicables sur les valeurs mobilières, des règles applicables en matière de délit d'initié et des périodes d'interdiction/restriction de cession applicables. Le participant assume le risque des fluctuations du prix des actions sur le marché.</p>
C.6	Admission à la Négociation sur un Marché Réglementé	<p>Non applicable. Les actions sont cotées à la bourse de New-York (« NYSE ») sous le symbole « VMW ». En Allemagne, les actions sont négociées sur le marché libre (« Freiverkehr ») des bourses de Francfort, Berlin, Munich et Stuttgart ainsi que sur Tradegate sous le symbole « BZF1 ». Elles ne seront pas admises à la négociation sur un marché réglementé.</p>
C.7	Politique de Dividende	<p>À la suite de l'offre publique initiale de VMware en août 2007, la Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur ses actions ordinaires. VMware ne prévoit pas actuellement de procéder à une distribution de dividendes en espèces dans un avenir prévisible.</p>

Article D – Risques

Les salariés doivent examiner attentivement les risques décrits ci-dessous, qui sont décrits plus en détail sous la rubrique « Facteurs de Risque », et les autres informations contenues dans le présent prospectus, et prendre en compte ces facteurs dans leur décision d'investissement. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques, seuls ou en combinaison avec d'autres circonstances, peut avoir un effet défavorable significatif sur la situation commerciale et financière de la Société et entraîner une baisse du cours des actions de la Société. Dans un tel cas, les salariés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Le prospectus expose tous les risques que la Société juge significatifs. Toutefois, la description des risques ci-dessous peut s'avérer incomplète et les risques décrits peuvent donc ne pas être les seuls risques auxquels la Société est exposée. D'autres risques et incertitudes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation commerciale et financière de la Société. L'ordre de présentation des facteurs de risque ci-dessous n'indique pas la probabilité de leur survenance ni l'étendue ou l'importance des risques individuels.

D.1	Risques liés à VMware ou à son secteur	<p>Risques Relatifs à l'Activité de VMware</p> <ul style="list-style-type: none">• Les marchés des produits de virtualisation informatique de serveurs et du poste de travail commercialisés par VMware étant arrivés à maturité, VMware a fortement développé et commercialisé des produits et services axés sur la distribution, la gestion et l'automatisation des infrastructures, plateformes et services de technologies de l'information (« TI ») à travers des solutions basées sur l'informatique dans les nuages. Si des entreprises ne considèrent pas comme performantes les solutions de <i>cloud computing</i> de VMware, la croissance de son chiffre d'affaires et de ses marges opérationnelles diminuera.• La grande majorité des recettes de VMware provient de ses produits de virtualisation de serveurs, dont son produit phare, la gamme de produits VMware vSphere. Une réduction de la demande des produits de virtualisation de serveurs pourrait entraîner un impact défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de VMware.• VMware s'attend à être confronté à une concurrence accrue qui est susceptible d'entraîner une perte de clientèle, des recettes diminuées ou une réduction des marges d'exploitation.• Des alliances ou regroupements sectoriels pourraient donner lieu à une concurrence accrue.• Les nouvelles initiatives de produit et de technologie de VMware l'exposent à des risques commerciaux, juridiques et concurrentiels supplémentaires.• Le service de vCloud Air de VMware repose sur un certain nombre de fournisseurs tiers pour l'espace de centre de données, l'équipement, la maintenance et autres services de colocation, et la perte de l'un de ces derniers ou des difficultés rencontrées avec l'un de ces derniers pourraient entraver la croissance de l'offre de service du v Cloud Air de la Société, se répercuter négativement sur ses projets d'expansion et nuire à sa réputation.• L'incertitude actuelle quant au contexte économique mondial et à la stabilité des marchés financiers régionaux peut avoir pour conséquence une réduction des dépenses en technologies de l'information au-delà des anticipations actuelles et par conséquent avoir des effets défavorables sur les recettes de VMware, ralentir l'adoption par les utilisateurs finaux de nouveaux produits et services et de mises à jour de ces produits et services, et entamer la compétitivité de VMware.• Les recettes de VMware, ainsi que les produits reportés, le recouvrement de ses créances et les résultats financiers pourraient être défavorablement affectés par la variation des taux de change. Bien que les couvertures de risque de change puissent compenser une partie du risque lié aux variations des taux de change, la Société continuera à connaître des pertes et des profits de change dans les cas où il est impossible ou non rentable de couvrir ses risques de change.• VMware pourrait se trouver dans l'incapacité de répondre à des avancées technologiques rapides par de nouvelles solutions et offres de services, ce qui pourrait entraîner un effet défavorable significatif sur son chiffre d'affaires et sa rentabilité.• Le résultat d'exploitation de VMware pourrait fluctuer de manière significative, ce qui rend ses résultats futurs difficilement prévisibles et est susceptible
------------	---	---

		<p>d'entraîner une réduction de son résultat d'exploitation en deçà de ses attentes ou de ses prévisions, et de provoquer une baisse du cours des actions ordinaires de Catégorie A de VMware.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le non renouvellement d'importants contrats de licence par des clients compte tenu de leur insatisfaction pourrait affecter l'activité, les conditions financières, les résultats opérationnels et la trésorerie de la Société. • Les efforts actuels de recherche et de développement de VMware pourraient ne pas générer de recettes significatives avant plusieurs années, voire même jamais. • Les produits et services de VMware sont vendus par le biais de contrats de licence avec des entreprises (« <i>enterprise license agreements</i> » ou ELA) et par l'intermédiaire de l'activité commerciale de la Société, et cette stratégie, pourrait ne pas générer une croissance à long terme des ventes et du chiffre d'affaires. • Les cycles des ventes de VMware peuvent être longs et imprévisibles et ses efforts de vente nécessitent un investissement en temps et en argent considérable ; en outre, le calendrier des ventes peut être impacté par des modifications de comportement d'achat de ses clients. En conséquence, le chiffre d'affaires de VMware est difficile à prévoir et pourrait varier substantiellement de trimestre en trimestre, entraînant des fluctuations significatives de son résultat d'exploitation. • VMware a un lien de dépendance vis-à-vis de ses dirigeants et de son personnel de développement clés et la perte d'employés clés pourrait empêcher la Société de mettre en œuvre son programme d'activités en temps voulu. • En raison de l'intensité de la concurrence à l'égard des employés cibles de VMware, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer et de retenir les salariés hautement qualifiés dont elle a besoin pour réaliser sa prévision de croissance et ses coûts de rémunération pourraient augmenter. • Le succès de VMware dépend de sa capacité à développer de nouveaux produits et services, à intégrer des produits et services acquis, à améliorer ses produits et services existants et à développer des modèles d'activité et tarifaires appropriés. • Toute atteinte aux systèmes de cyber-sécurité pourrait nuire aux capacités de la Société dans la conduite de ses opérations commerciales et la distribution de ses produits et services auprès de sa clientèle, différer sa capacité à appréhender ses profits, compromettre l'intégrité de ses logiciels, entraîner des pertes de données et le détournement de ses droits de propriété intellectuelle, détériorer sa réputation, engager la responsabilité de la Société auprès de tiers et obligerait la Société à engager des coûts significatifs supplémentaires afin de maintenir la sécurité de ses réseaux et données. • Les produits et services de VMware sont hautement techniques et peuvent comporter des erreurs, des défauts ou des failles de sécurité qui pourraient nuire à sa réputation et entraîner un effet défavorable sur son activité. • L'exploitation de son activité à l'étranger expose VMware à des risques supplémentaires susceptibles de réduire sa capacité à augmenter ou préserver ses opérations de vente à l'international et ses investissements internationaux. • Le non-respect des lois et règlements applicables en matière de protection des données pourrait avoir un impact négatif sur son activité, ses conditions financières et ses résultats opérationnels. • Si les vendeurs de systèmes d'exploitation et de matériel informatique ne collaborent pas avec VMware ou si VMware est dans l'incapacité d'accéder en temps utile à leurs nouveaux produits, ou d'accéder à certaines informations relatives à leurs nouveaux produits afin de vérifier l'interopérabilité de ses solutions avec ces produits, les efforts de développement de produit de la Société pourraient être retardés ou compromis. • VMware s'appuie sur des distributeurs, revendeurs, fournisseurs de systèmes et intégrateurs de systèmes pour vendre ses produits et services, et l'incapacité de
--	--	---

		<p>la Société à développer, gérer ou prévenir concrètement des perturbations affectant ses canaux de distribution et les processus et procédures sous-jacents pourrait entraîner une réduction du nombre d'utilisateurs finaux de ses produits et services.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La concentration des ventes de produits de la Société sur un nombre restreint de distributeurs augmente le risque de crédit potentiel de la Société. De plus, une faiblesse des marchés du crédit pourrait affecter la capacité de ses distributeurs, revendeurs et clients à respecter les conditions de crédit que la Société accorde dans le cadre normal de ses activités. Par conséquent, si ses distributeurs, revendeurs et clients éprouvent une certaine difficulté à obtenir des crédits ou à respecter les conditions de leurs obligations de crédit, cela pourrait entraîner des fluctuations ou réductions significatives des recettes de produits de la Société. • VMware peut être impliquée dans des contentieux, enquêtes ou procédures pouvant avoir un effet défavorable sur la Société. • L'activité de VMware est soumise à de nombreuses lois et réglementations internationales et américaines concernant la protection des données. • Si VMware ne respectait pas ses contrats clients ou les réglementations portant sur les marchés publics, son activité pourrait être affectée négativement. • Si VMware est dans l'incapacité de protéger ses droits de propriété intellectuelle, sa position concurrentielle pourrait être défavorablement affectée ou elle pourrait se voir contrainte d'engager des frais significatifs pour faire valoir ses droits. • VMware fournit à ses partenaires un accès à son hyperviseur et à ses autres codes source choisis, ce qui génère un risque additionnel que ses concurrents puissent développer des produits semblables ou supérieurs à ceux de la Société. • VMware fait, et pourrait faire dans le futur, l'objet de réclamations de tiers en contrefaçon ou complicité de contrefaçon de leur technologie brevetée, lesquelles pourraient contraindre la Société à verser des dommages-intérêts ou lui interdire d'intégrer certaines technologies à ses produits. • L'usage par VMware de logiciels « libres » pour le développement de ses produits pourrait entraîner un impact négatif sur sa capacité à vendre ses produits et l'exposer à des contentieux éventuels. • VMware offre un certain nombre de produits reposant sur des licences « libres », ce qui expose la Société à des défis et des risques supplémentaires qui pourraient entraîner une augmentation des frais de développement, des retards ou des perturbations concernant la mise en vente ou la distribution de ces solutions de logiciels et une augmentation de la concurrence. • Des acquisitions pourraient perturber les activités de la Société, diluer son actionnariat et nuire à son activité, sa situation financière et son résultat d'exploitation. • Si le fonds de commerce (<i>goodwill</i>) ou les immobilisations incorporelles amortissables de VMware sont dépréciés, la Société peut être tenue de comptabiliser une charge importante dans ses résultats. • Si VMware n'est pas en mesure de maintenir un système efficace de contrôle interne, la Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'établir des états financiers exacts ou d'éviter la fraude. En conséquence, les actionnaires de la Société pourraient perdre confiance en la communication financière de celle-ci, ce qui pourrait nuire à son activité et faire baisser le cours de l'action ordinaire de Catégorie A de la Société. • Des problèmes au niveau des systèmes informatiques de la Société pourraient affecter défavorablement son activité et pourraient nuire à ses opérations. • Le résultat de VMware pourrait être négativement impacté du fait de taux
--	--	--

		<p>d'imposition supérieurs aux prévisions et la Société pourrait s'exposer à un passif fiscal additionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'activité de VMware est exposée aux risques de tremblement de terre, d'incendie, d'inondation et d'autres catastrophes naturelles telles que les pandémies, et à l'interruption résultant de problèmes qui seraient le fait de l'homme, tels que les virus informatiques, des perturbations imprévues dans les infrastructures locales ou le terrorisme, ce qui pourrait entraîner des retards ou des annulations au niveau des commandes de clients ou du déploiement de ses produits et services. • Les modifications apportées aux principes comptables, directives ou à leur interprétation, pourraient entraîner des effets ou des charges comptables défavorables, y compris des modifications des états financiers de la Société qui ont déjà fait l'objet d'une publication, ce qui pourrait entraîner la baisse du cours de son action. <p>Risques associés à la relation unissant VMware à EMC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tant qu'EMC contrôlera VMware, ou que des actions ordinaires de catégorie B resteront en circulation, les autres détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A de la Société n'auront qu'une capacité d'influence limitée sur les décisions nécessitant l'accord des actionnaires. • Les activités de VMware et d'EMC se recoupent en partie et EMC pourrait se trouver en concurrence avec la Société, ce qui serait susceptible de réduire la part de marché de la Société. • La concurrence d'EMC sur certains marchés pourrait affecter la capacité de la Société à construire et maintenir des relations de partenariat. • L'investissement de VMware dans Pivotal Software, Inc. (« Pivotal », anciennement « GoPivotal, Inc. ») pourrait ne pas être couronné de succès. • Afin de maintenir la possibilité pour EMC de distribuer ses actions ordinaires de Catégorie B de VMware sans imposition, la Société peut se voir interdire de mettre à profit des occasions de lever des fonds, d'effectuer des acquisitions ou de proposer des plans d'incitation à ses salariés, ce qui pourrait nuire à la capacité de croissance de la Société. • Des tiers pourraient tenter de faire supporter le passif d'EMC à la Société, ce qui serait susceptible d'entraîner une baisse du bénéfice de la Société. • Bien que VMware ait conclu une convention avec EMC prévoyant que sa charge fiscale finale pour la plupart des transactions sera en pratique déterminée en considérant que la Société ne fait pas partie d'un quelconque groupe fiscal autonome, consolidé ou intégré d'EMC Corporation ou de ses filiales, VMware pourrait néanmoins être redevable d'impôts dus par d'autres membres de ces groupes. • Toute incapacité à aboutir dans la résolution d'un quelconque litige survenant entre la Société et EMC s'agissant de ses relations passées et actuelles pourrait entraîner une réduction significative des recettes et résultats de la Société. • Le président (« <i>Chief Executive Officer</i> ») et certains administrateurs de VMware détiennent des actions ordinaires d'EMC, ou des droits qui leur ont été attribués afin d'acquérir des actions ordinaires d'EMC et certains administrateurs de la Société occupent des postes de direction au sein d'EMC, ce qui pourrait générer des conflits d'intérêts amenant la Société à ne pas mettre à profit des opportunités qui pourraient autrement se présenter à elle. • La capacité d'EMC de contrôler le conseil d'administration de VMware pourrait faire obstacle au recrutement d'administrateurs indépendants par la Société. • VMware est une « société contrôlée » au sens de la réglementation de la bourse de New York et, par conséquent, elle se prévaut d'exonérations de certaines obligations de bonne gouvernance visant à protéger les actionnaires de sociétés
--	--	---

		<p>n'ayant pas la qualité de « sociétés contrôlées ».</p> <ul style="list-style-type: none"> Les données financières historiques de VMware en tant que filiale contrôlée majoritairement par EMC peuvent ne pas être représentatives des résultats d'une Société cotée totalement indépendante.
D.3	Principaux Risques liés aux Actions	<ul style="list-style-type: none"> Le cours de l'action ordinaire de Catégorie A de VMware a subi des variations substantielles ces dernières années et pourrait fluctuer substantiellement à l'avenir. Si des analystes financiers ou des spécialistes du secteur d'activité modifient de manière défavorable leurs recommandations portant sur les actions de la Société, le cours de l'action et les volumes négociés pourraient diminuer. La législation du Delaware, les statuts et le règlement intérieur de VMware comportent des dispositions anti-OPA qui pourraient retarder ou décourager des tentatives d'OPA que les actionnaires pourraient estimer favorables.

Article E – Offre		
E.1	Produit Net et Estimation des Frais totaux	<p>En supposant que chaque salarié éligible utilise le maximum de ses contributions accumulées pour acheter des actions, le produit brut pour VMware dans le cadre de l'offre en vertu de l'ESPP en application du présent prospectus sera de 259 218 501 dollars US.</p> <p>Les frais de la présente offre comprennent les frais juridiques d'un montant d'environ 40 000 dollars US. Après déduction de ces frais, le produit net sur la base des hypothèses ci-dessus, serait d'environ 259 178 501 dollars US.</p>
E.2a	Motifs de l'Offre et Utilisation du Produit	<p>L'ESPP est destiné à fournir une méthode par laquelle les salariés éligibles de la Société et de ses filiales peuvent acquérir des actions ordinaires de Catégorie A de VMware et donc acquérir une participation dans l'avenir de la Société.</p> <p>La Société peut utiliser le produit de l'exercice des droits d'acquisition pour tout objet social.</p>
E.3	Description des conditions et modalités de l'Offre	<p>VMware a décidé d'offrir aux salariés éligibles de certaines de ses filiales la possibilité d'acquérir des actions ordinaires de Catégorie A de VMware (« droits d'acquisition ») dans le cadre de l'ESPP.</p> <p>L'ESPP est géré par le conseil d'administration de VMware ou un comité nommé par ce dernier (le « Comité des Rémunérations »). VMware a désigné E*TRADE Securities Inc. (« E*TRADE ») en tant que gestionnaire de l'ESPP. Les actions ordinaires de Catégorie A remises à un participant dans le cadre de l'ESPP seront enregistrées, au nom du participant ou via un intermédiaire, sur le compte du participant chez E*TRADE.</p> <p><i>Actions offertes</i></p> <p>Les actions offertes sont des actions ordinaires de Catégorie A de VMware, d'une valeur nominale de 0,01 dollar US. Le nombre total d'actions réservées à l'achat en application de l'ESPP est de 14.300.000. Au 31 décembre 2014, 6 242 770 actions étaient disponibles à l'achat en application de l'ESPP.</p> <p><i>Période d'Offre</i></p> <p>Les actions sont acquises à la fin de chaque période d'offre par le biais de retenues sur la rémunération des salariés au cours de la période d'offre. Les périodes d'offre ont en général une durée de six mois mais cette durée est susceptible de modification à la discrétion du Conseil d'Administration ou du Comité des Rémunérations. S'agissant de la période couverte par le présent prospectus, les périodes d'offre débiteront le 2 février 2015, le 3 août 2015 et le 1^{er} février 2016, en conséquence de quoi la première période d'offre commence avant l'approbation du présent prospectus et est couverte par le prospectus daté du 19 mars 2014 et approuvé le 19 mars 2014. Chacune de ces périodes d'offre aura une durée de six mois. Le droit de chaque participant d'acquérir des actions ordinaires de Catégorie A aux termes de l'ESPP sera automatiquement exercé le dernier jour de la période d'offre, proportionnellement aux montants crédités sur le compte ESPP du</p>

		<p>participant.</p> <p><i>Participations</i></p> <p>Les participants affectent un pourcentage de leur rémunération à l'achat d'actions par le biais de retenues sur salaire. Lors de la remise de son bulletin d'adhésion, le participant précise le pourcentage de rémunération devant être affecté à l'ESPP, lequel pourcentage doit se situer dans la fourchette de deux (2 %) à quinze pour cent (15 %) de sa rémunération éligible pour l'ESPP. Les montants de rémunération affectés à l'acquisition d'actions ordinaires de Catégorie A ne peuvent excéder 7.500 dollars US par période d'offre de six mois (ou un montant proportionnel au titre de périodes d'offre plus longues ou plus courtes). Toutes les retenues sur salaire autorisées par un participant seront portées à son crédit en application de l'ESPP. Un participant peut réduire ou augmenter le pourcentage des retenues sur salaires par la remise d'une notification écrite à VMware au moins un jour ouvré avant le premier jour de la période d'offre. Le changement de pourcentage prendra effet dès que possible à compter de cette notification.</p> <p><i>Éligibilité à l'ESPP</i></p> <p>Seuls les salariés de VMware ou de ses filiales désignées justifiant d'au moins trois (3) mois de service continu préalablement au début de la période d'offre sont éligibles à une participation à l'ESPP. Seuls les salariés dont l'emploi habituel est supérieur à 20 heures par semaine sont éligibles à l'ESPP (sauf dispositions contraires prévues par la loi applicable), ainsi que ceux dont l'emploi habituel est supérieur à 5 mois par année civile. Les salariés expriment leur décision de participer à l'ESPP en remettant à VMware un formulaire d'adhésion. La participation est volontaire et le salarié est libre d'y mettre fin à tout moment. Les participants souhaitant se désinscrire au titre d'une période donnée peuvent le faire à tout moment, au plus tard 15 jours avant la fin de la période concernée. En cas de rupture du contrat de travail liant un participant à VMware ou ses filiales, quel qu'en soit le motif, sa participation à l'ESPP sera immédiatement résiliée et le montant cumulé de toutes ses contributions à l'ESPP sera restitué au salarié concerné.</p> <p><i>Prix d'acquisition</i></p> <p>Le prix d'acquisition est de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la juste valeur de marché des titres au premier jour de cotation de la période d'offre ou au dernier jour de cotation de la période d'offre (i.e. la date d'acquisition), la plus faible de ces valeurs étant retenue. La juste valeur de marché sera le cours de clôture de l'action sur le NYSE à la date concernée ou, en l'absence de cotation à la date concernée, au dernier jour de cotation précédent.</p> <p><i>Modification et Cessation de la Participation à l'ESPP</i></p> <p>Le Conseil d'Administration peut à tout moment modifier ou mettre un terme à l'ESPP, à condition qu'aucune de ces modifications n'affecte défavorablement la possibilité d'acquérir des actions au cours d'une période d'offre sans le consentement du participant. L'approbation des actionnaires peut être requise pour certaines modifications. La nécessité de recueillir cette approbation sera déterminée par le Conseil d'Administration ou le Comité de Rémunération, en application des lois et règlements en vigueur à la date à laquelle la modification apportée à l'ESPP devient effective.</p> <p><i>Frais de Commission</i></p> <p>E*TRADE applique des frais de commission de 19,99 euros par transaction en ligne en Allemagne et en France et de 9,99 £ au Royaume-Uni par cession d'actions acquises dans le cadre de l'ESPP.</p>
E.4	Description des Intérêts significatifs dans l'Offre, notamment les Conflits d'Intérêts	Non applicable car les informations concernant les ces intérêts ne sont pas requises pour l'établissement du prospectus.

E.5	Nom de l'Entité offrant de vendre le Titre	VMware, Inc.
E.6	Dilution Maximale	<p>La valeur comptable des capitaux propres de la Société (définis comme le total des actifs diminué du total des passifs) comme indiquée dans les comptes consolidés conformément aux règles GAAP s'élevait à environ 7 585 923 dollars US au 31 décembre 2014, soit environ 17,67 dollars US par action (calculé sur la base d'un nombre total d'actions de Catégorie A et d'actions de Catégorie B en circulation de 429 359 318 au 31 décembre 2014).</p> <p>En supposant un produit net de 259 178 501 dollars US et l'achat de 3 656 630 actions, la mise en œuvre de l'offre conduirait à une augmentation directe de la valeur comptable des capitaux propres d'environ 0,45 dollar US par action pour les actionnaires existants et une dilution moyenne d'environ 52,77 dollars US par action pour le salarié éligible qui a acheté les actions et, par conséquent, la dilution pour les investisseurs qui acquièrent des actions au prix d'achat de 70,89 dollars US est d'environ 74 %.</p>
E.7	Estimation des Frais facturés à l'Investisseur par l'Émetteur	Non applicable. Il n'y a aucun frais de ce type.